

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
14 décembre 2024

DATE DE CONVOCATION
07 décembre 2024

DATE D’AFFICHAGE
17 décembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	33
PRESENTS	26
PROCURATION(S)	06
<u>VOTANTS</u>	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUATORZE DÉCEMBRE** DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GRESSENT, GASSA.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, DELIENCOURT, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM GODEFROY, GUILLON, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, POUHÉ, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme LOUBASSOU à M. JAMET, Mme POUHÉ à Mme DUVALLET, M. GODEFROY à Mme ROUSSELIN, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. COQUELET.

M. Benjamin MARC

est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIERES, EL OUERDIGHI, ROIX, GODEFROY, DONY, VANHOVE, ROMAIN, TEINTURIER et Mmes ECHARD- GOUBERT, BOULANGER, ROSSIGNOL, GALLÉ-TESSONNEAU, JEZ, LEHELLOCO, ZAPPIA, LEVASSEUR.

Délibération N°09

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE ORGANISÉ PAR LE CENTRE DE GESTION 27 (CDG 27)

M. Benjamin Marc expose au Conseil municipal :

Conformément aux articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Le groupement de commandes du contrat d'assurance statutaire couvrira la maladie ordinaire, la maternité/paternité/adoption, la longue maladie, la grave maladie et congé de longue durée, l'accidents du travail et maladie professionnelle, le décès pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Il prendra effet au 1er janvier 2026, pour une durée de 4 ans et sera géré sous le régime de la capitalisation.

L'actuel contrat relatif à l'assurance statutaire prendra fin le 31 juin 2026 ; pour ce faire, un courrier de résiliation devra être envoyé durant l'année

Assusé de réception en Préfecture
027-21-07012-0024-14-06-24-2-09-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2024

2025 afin de résilier le contrat pour les six mois restant de l'année 2026 et afin d'être en cohérence avec le groupement de commande du CDG27.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal,

- **VU** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
- **Considérant** l'opportunité de constituer un groupement à simplifier et sécuriser nos procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

Après en avoir délibéré

À l'unanimité

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à donner mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, dans le cadre de la mise en concurrence qu'il organise, de procéder pour son compte à une demande de tarification pour un contrat groupe d'assurance « Risques Statutaires ».
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes « contrat groupe d'assurance « Risques Statutaires »
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET



Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20241214-D-24-12-09-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024